



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

<p>OBJET :</p> <p>DEMANDE DE REVISION DES TARIFS RESTAURATION SCOLAIRE APPLIQUES AUX FAMILLES A PARTIR DE LA RENTREE SCOLAIRE 2023/2024</p>	<p>Nombre de Conseillers : 38 En exercice : 38 Présents : 28 Votants : 34 Délib. n°11- 05/07/2023</p>
	<p>Certifié exécutoire Transmis à la Sous Préfecture de Prades le Par porteur Publié le Notifié le</p>

L'an deux mille vingt-trois, le 05 juillet, le Conseil de la Communauté de communes Roussillon Conflent regroupant les Communes de Bélesta, Boule d'Amont, Bouleternère, Casefabre, Corbère, Corbère les Cabanes, Corneilla de la Rivière, Glorianes, Ille sur Têt, Millas, Montalba le Château, Nèfiach, Prunet et Belpug, Rodès, St Féliu d'Amont, Saint-Michel de Llotès, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sur la commune de RODES (salle du foyer), sous la présidence de William BURGHOFFER.

Date de la convocation : le mercredi 28 juin 2023

Présents : AYMERICH Claude (T), BAPTISTE Florence (T), BIANCHINI Marc (T), BONACAZE Benoit (T), BONMARTEL Jonathan (T), BOURNIOLE Frédéric (T), BURGHOFFER William (T), COSTE Claude (T), DOMENECH Alain (T), ESCALAIS-VERGNETTES Nathalie (T), FORASTE Guy (T), GARSAU Jacques (T), GOMEZ Claude (T), HARIBOU Ali (T), LAFFORGUE Guy (T), LAVILLE René (T), MARTINEZ Marie (T), METLAINE Naïma (T), NOGUES Dominique (T), OLIVE Robert (T), PAGES Caroline (T), POUDADE Danielle (T), SILVESTRE Joseph (T), SOLER Gérard (T), SOLERE Jean-Claude (T), SURJUS Monique (T), TRAFFI Pascal (T), VIDAL Sylvie (T).

Absents excusés : BARNOLE Catherine (T), DRAGUÉ Céline (T), LECOINNET Jean-Philippe (T), VILA Patrice (T).

Absents ayant donné pouvoir : BOHER Monique (T) à NOGUES Dominique (T), BOTEBOL Claudine (T) à BONACAZE Benoit (T), CRISTOFOL Françoise (T) à GARSAU Jacques (T), PARRILLA Jérôme (T) à BURGHOFFER William (T), PETIT Vivien (T) à ESCALAIS-VERGNETTES Nathalie (T), PROFFIT France (T) à LAVILLE René (T).

BONMARTEL Jonathan a été nommé secrétaire de séance.

VU le Code général des collectivités territoriales,
Contrôle de légalité

Date de réception de l'AR: 13/07/2023

066-246600415-DE_045_2023-DE

CONSIDERANT que le coût relatif au repas servi sur le territoire s'élève à 9.82€ en 2022 (repas + dépenses de personnel + charges fonctionnement). La participation des familles couvre environ 45%.

CONSIDERANT que les charges de fonctionnement ont fortement progressé (les fluides notamment) et le prix des repas facturés par le prestataire UDSIS a connu une augmentation constante :

- +3,92€ en 2022
- +4,02€ en janvier 2023 (+2,6 %)
- +4,18 € en septembre 2023 (+4 %).
-

CONSIDERANT que le coût relatif au repas servi sur le territoire s'élèvera à 10.15 € à la rentrée 2023/2024 pour la collectivité.

Il est ainsi proposé de revoir les tarifs appliqués aux usagers de la restauration scolaire afin de maîtriser le coût résiduel à charge de la collectivité.

	Tarifs appliqués aux usagers	
	Tarifs actuels	Tarifs proposés
Coût d'un repas pour un enfant du territoire	4,40 €	4.80 €
Coût d'un repas pour les enfants hors territoire	5,55 €	6.00 €
Coût de repas pour les commensaux	7,55€	8.15 €
Tarif PAI	0,65 €	0.70 €

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité,
Le Conseil communautaire,**

VALIDE les propositions relatives aux tarifs appliqués aux usagers dans le cadre de la restauration scolaire à compter de la rentrée scolaire 2023/2024.

DECIDE que les tarifs appliqués aux usagers dans le cadre de la restauration scolaire à compter de la rentrée scolaire 2023/2024 soient les suivants :

Coût d'un repas pour un enfant du territoire	4.80€
Coût d'un repas pour les enfants hors territoire	6.00€
Coût de repas pour les commensaux	8.15€
Tarif PAI	0.70€

RF
Prades

DIT que ces tarifs sont appliqués à compter du 1^{er} septembre 2023.

Date de réception de l'AR: 13/07/2023

0662460451004512023 DE

CHARGE le Président de faire toutes les diligences utiles à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré à Ile sur Têt, les jours, mois, et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme,



Le Président
William BURGHOFFER

RF
Prades

Contrôle de légalité
Date de reception de l'AR: 13/07/2023
066-246600415-DE_045_2023-DE